

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 04 avril 2016

L'an deux mille seize et le quatre avril, à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CASTAN, Maire.

Présents : Mmes AGOSTINHO, ALAZET, BENITEZ, BERTHOMIEU, COSSIA, LAURENT, LESCURE, NAUDY, SEGAUD, VATASSO.

MM. BELKOWSKI, BLAQUIERE, CASTAN, CAYLA, GAUDENZI, LAVIT, LEFROU, PEPOZ, PLANCHER, RAYNAUD, VIDAL.

Excusés : Mmes, GIGUET, M. SANS.

Absents : Mmes MAILLOT, TORTES, MM. BROUSSAN, NIVALLE.

Procurations : Mme GIGUET à M. PEPOZ, M. SANS à M. CASTAN.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LAURENT.

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Nathalie LAURENT a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

- 2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 février 2016.

Le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la réunion du 22 février 2016.

- 3) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend note que depuis la réunion du 22 février 2016 Le Maire n'a pas pris de nouvelles décisions.

- 4) Mise en accessibilité des établissements communaux accessibles au public.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de Montady dispose de 16 établissements accessibles au public dont la construction est antérieure au 1^{er} août 2006, date de parution des règles d'accessibilité aux personnes handicapées.

Il n'a été procédé qu'à une seule campagne de travaux d'agrandissement et de réhabilitation depuis cette date, celle relative au local associatif du boulodrome qui a été mis en conformité.

Aucun des autres établissements de la commune n'est accessible au sens de l'arrêté du 8 décembre 2014.

Une campagne de diagnostic a été réalisée en février 2012 et une mise à jour de ces diagnostics a été opérée compte tenu des évolutions apportées par l'arrêté du 8 décembre 2014.

Un programme des travaux de mise en accessibilité des établissements a été établi, dont la stratégie repose sur deux axes :

- Mettre en accessibilité sans tarder les établissements qui peuvent l'être par des travaux simples ou qui peuvent être réalisés en régie municipale.

- Donner la priorité à l'accès aux services publics relatifs à l'enfance, à l'administration et à la culture puis aux associations sportives.

Il ne restera pour une troisième période que les établissements complexes (écoles) ou pour lesquels il est nécessaire de mener une réflexion (mairie) vis-à-vis des services offerts au sein de l'établissement.

Un calendrier de réalisation des travaux nécessaires a été établi et couvre une période comprise entre 2016 et 2024 pour un coût global estimé de 365 780 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la planification de mise en accessibilité des établissements recevant du public, conformément au tableau prévisionnel annexé et qui détaille par année les bâtiments concernés avec les actions de mise en accessibilité envisagées et le coût des travaux correspondants.

- Après une remarque de M. Pépoz qui pense que la durée de réalisation des travaux nécessaires est trop longue, M. Belkowski explique les choix qui ont présidé à cette programmation des travaux, la priorité étant donnée aux établissements pouvant rapidement et sans gros investissements être mis aux normes d'accessibilité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 23 voix pour, approuve la planification de mise en accessibilité des établissements recevant du public, conformément au tableau prévisionnel annexé qui détaille par année les bâtiments

concernés avec les actions de mise en accessibilité envisagées et le coût des travaux correspondants.

- 5) Communauté de communes La Domitienne.

5.1) Avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2014/2017.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que les services de la Caisse d'Allocations Familiales ont remis à chaque commune et à la communauté un avenant relatif au Contrat Enfance Jeunesse 2014/2017 qui concerne le financement des fonctions de coordination des structures communales.

La fonction de coordination consiste pour la CAF à mettre un interlocuteur à disposition afin de traduire la politique contractuelle notamment pour permettre la qualité, l'accessibilité et la continuité des services, pour renforcer la communication et pour mettre en œuvre un travail d'équipe avec les institutions et l'ensemble des partenaires.

Cela se traduit par un renforcement significatif du soutien de la CAF pour les fonctions dites de pilotage enfance, pour Montady le financement annuel du poste de coordination sera de 7 491,66 €, soit 22 474,98 € sur la période de trois ans du contrat.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cet avenant et de l'autoriser à le signer. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 23 voix pour,

- Approuve l'avenant relatif au Contrat Enfance Jeunesse 2014/2017 qui concerne le financement des fonctions de coordination des structures communales,
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.

5.2) Convention de partenariat relative à l'Etang de Montady.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Etang de Montady est situé sur les communes de Montady et de Colombiers. Il s'étend sur 450 hectares de terres cultivées réparties sur quatre-vingt-dix propriétés. Il souffre actuellement d'inondations récurrentes et de la stagnation des eaux pluviales préjudiciables à l'agriculture. Cette inondabilité accrue de l'étang a plusieurs origines : le comblement progressif du réseau des canaux de drainage lié à la déprise agricole, l'effondrement d'une partie de la galerie du tunnel des Moines et l'augmentation des ruissellements pluviaux vers l'étang.

La valeur patrimoniale de l'étang est forte, il convient de la préserver. Cet ancien étang asséché au Moyen Age (XII^{ème} siècle) est en effet classé depuis le 26 juillet 1974 site pittoresque. Le tunnel aqueduc des Moines, aqueduc de drainage, dit Tunnel du Malpas ou encore Tunnel des Moines, est classé au titre des Monuments Historiques depuis le 16 juin 2009.

La sauvegarde des particularités de cet étang présente un intérêt majeur et multiple vis-à-vis de l'agriculture, du patrimoine culturel et historique, du paysage et de la biodiversité.

La Préfecture de l'Hérault, l'ASA de l'Etang de Montady, La Domitienne, la commune de Colombiers et la commune de Montady s'accordent sur la nécessité d'assurer une bonne gestion hydraulique et la préservation de la valeur patrimoniale de l'Etang de Montady ; ils partagent la volonté de sauvegarder les particularités de cet étang.

La Communauté de communes participe de cette politique en développant le programme d'actions suivant :

- action 1 : élaboration du schéma directeur d'assainissement pluvial de l'étang de Montady. A ce titre la part de financement de la commune sera de 17 600 € pour un coût global de 110 000 €. L'Etat participe à raison de 52 800 €, la commune de Colombiers pour 17 600 € et la Domitienne pour 22 000 €.

- action 2 : travaux de réfection du tunnel du Malpas au lieu-dit « Traoucats ». La participation de la commune à ces travaux sera de 49 001 €, équivalente à celle de la commune de Colombiers et de l'ASA de l'Etang de Montady, les travaux représentant 183 754 €.

Monsieur le Maire soumet à approbation du Conseil Municipal une convention ayant pour objet de définir les engagements réciproques des partenaires dans la conduite de ce programme d'actions et il lui demande de l'autoriser à signer ce document.

- M. Cayla fait remarquer qu'il lui paraît anormal que, pour ces travaux d'intérêt privé, de l'argent public soit mobilisé et que de ce fait les contribuables soient sollicités.

Il estime que des contreparties devraient être exigées, notamment en permettant à chacun de pouvoir accéder au site par les chemins existants, les interdictions de passage décidées par l'ASA étant contradictoires avec la promotion de l'ensemble du secteur touristique d'Ensérune voulue dans le

cadre de l'accession au label Grand Site de France.

- M. le Maire rappelle que tous ces travaux résultent d'un engagement inscrit dans une convention pilotée par le sous-préfet et signée en 2007 par les maires des communes de Montady et de Colombiers et dont l'ASA de l'Etang de Montady exige la mise en application.

- Mme Cossia ajoute que l'on peut considérer que cela permet de participer à l'entretien d'un patrimoine de grande qualité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 23 voix pour,

- Approuve la convention ayant pour objet de définir les engagements réciproques des partenaires dans la conduite du programme d'actions visant à assurer une bonne gestion hydraulique et la préservation de la valeur patrimoniale de l'Etang de Montady ,

- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

- 6) Ressources humaines : durée de travail d'un agent affecté au centre de loisirs.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la proposition de porter à temps complet à 35 heures hebdomadaires la durée de travail d'un Adjoint d'animation à temps non complet à 30 heures par semaine, à compter du 1^{er} mai 2016, pour faire face au besoin en personnel induit notamment par la réforme des rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

A l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition de Monsieur Le Maire, avec effet au 1^{er} mai 2016

- 7) Enfance Jeunesse : Demande de subventions à la CAF de l'Hérault pour diverses acquisitions.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que divers aménagements sont prévus à la crèche et au centre de loisirs :

- A la crèche : aménagement extérieur par la pose de gazon synthétique sur la cour avant, pour un coût de 5 045,75 € et installation d'un lave-vaisselle pour 1 518,00 €.

- Au centre de loisirs : mise en place de gazon synthétique dans la cour pour 5 929,64 € et installation d'une aire de jeux d'un montant de 19 482,00 €.

Pour l'ensemble de ces opérations, dont le coût s'élève à 31 975,39 €, il propose au Conseil Municipal de demander à la CAF de Béziers l'attribution de subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

Vu les projets de travaux à la crèche consistant en l'aménagement extérieur par la pose de gazon synthétique sur la cour avant, pour un coût de 5 045,75€ et l'installation d'un lave-vaisselle pour 1 518,00€, et au centre de loisirs pour la mise en place de gazon synthétique dans la cour pour 5 929,64 € et l'installation d'une aire de jeux d'un montant de 19 482,00 €.

A l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la réalisation de ces projets,

- Sollicite de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault les subventions les plus élevées possibles pour aider au financement de ces opérations,

- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

- 8) Congrès des Maires de France 2016.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le congrès national des Maires de France devait se dérouler à Paris du 16 au 19 novembre 2015 mais qu'il a été reporté en raison des attentats qui ont eu lieu le 13 novembre.

Le Conseil Municipal, par sa délibération du 29 octobre 2015 avait missionné une délégation de trois élus pour représenter la commune au congrès.

Celui-ci doit se tenir du 30 mai au 2 juin 2016 et Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de confirmer la participation de la commune à cet événement et de donner son accord pour la prise en charge ou le remboursement par la commune des frais de transport et de séjour.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la représentation de la commune au Congrès des Maires de France à Paris,

- Mandate :

M. Alain CASTAN, Maire,

M. Serge BELKOWSKI, Adjoint au Maire,

M. Patrick GAUDENZI, Conseiller Municipal délégué,

- Précise que les frais de transport et de séjour des élus mandatés seront pris en charge par la commune sur les crédits du compte 6251 du budget 2016 ou qu'ils seront remboursés aux élus participants qui en auront fait l'avance.

- 9) Budget principal M14 : Débat d'orientations budgétaires 2016.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

MONTADY

Préparation du budget principal 2016

RAPPORT POUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Depuis 2014, dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques, la dotation globale de fonctionnement a subi plusieurs réductions s'inscrivant dans le programme de prélèvement de 11 milliards d'euros annoncé pour la période 2015/2017.

Un premier prélèvement de 3,67 milliards a été opéré en 2015 et un montant équivalent le sera en 2016 et en 2017. Cela s'ajoute à une contribution de 1,5 milliards opérée dès 2014.

Pour la commune de Montady, la DGF attribuée en 2014 était en diminution de 24 671 € par rapport à 2013.

En 2015, cette diminution était de 62 409 € par rapport à 2014 et en 2016 elle devrait être équivalente à la baisse subie en 2015, soit 62 409 €.

Au total, la réduction de recette par rapport à la DGF perçue par la commune en 2013, sera de 149 489€.

Ainsi, alors que la commune percevait 519 704 € de DGF en 2013, elle ne recevra plus qu'une dotation d'environ 370 000 € en 2016.

Le budget de la commune supportera donc en 2016 le prélèvement déjà subi en 2014, auquel s'ajoutent les prélèvements 2015 et 2016.

Sans les efforts de gestion consentis dès 2008, la commune serait certainement aujourd'hui au bord de l'asphyxie.

Cette politique de gestion rigoureuse a permis non seulement de faire face à des années de restrictions financières mais également à dégager des autofinancements significatifs, preuve que les économies sur des dépenses de fonctionnement devenues plus efficaces donnent la possibilité de continuer à financer des investissements, sans pour autant conduire à une dégradation des services rendus au public.

Sections de fonctionnement et d'investissement du budget général

Le débat d'orientations budgétaires s'appuie notamment sur les informations fiscales et relatives aux dotations de fonctionnement qui sont communiquées en début d'année par les services de l'État à la commune.

Au moment de la préparation du débat, aucun montant n'est encore disponible.

En conséquence, les données chiffrées qui servent de support au débat d'orientations budgétaires ne sont pas définitives. Elles sont susceptibles d'évoluer avant le vote du budget 2016.

L'exécution de l'année budgétaire 2015 aboutit à des résultats qui confirment l'installation dans la durée de la gestion responsable de la commune, basée principalement sur la rigueur et l'efficacité des dépenses de fonctionnement.

Section de fonctionnement

Dépenses

Prévisions au budget primitif 2015 :	3 567 654,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	3 567 654,00 €
Réalisations :	3 224 324,43 €

Recettes

Prévisions au budget primitif 2015 :	3 567 654,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	3 567 654,00 €
Réalisations :	3 967 334,38 €

Résultat

Excédent de clôture :	743 009,95 €
-----------------------	--------------

Section d'investissement

Dépenses

Prévisions au budget primitif 2015 :	1 352 712,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	1 352 712,00 €
Réalisations :	514 930,68 €

Recettes

Prévisions au budget primitif 2015 :	1 352 712,00 €
Prévisions totales après décisions modificatives :	1 352 712,00 €
Réalisations :	816 252,23 €

Résultat

Excédent de clôture :	301 321,55 €
-----------------------	--------------

L'excédent global est donc de 1 044 331,50 €.

A) Section de fonctionnement

Par rapport à l'exercice précédent, malgré certaines augmentations globales de dépenses dues à des effets mécaniques (hausses de prix des matières et fournitures, charges salariales), ou à des dépenses induites par des décisions de l'Etat (rythmes scolaires, cotisations retraite), les dépenses prévisionnelles n'augmentent que de 0,27% environ.

Pour autant, et malgré la diminution de la DGF, l'équilibre budgétaire pourra être trouvé sans modification des taux des taxes locales.

Orientations budgétaires

Sous réserve d'éventuels ajustements consécutifs à la notification des informations budgétaires par les services de l'Etat, le montant des crédits pour 2016 est estimé à 3 488 520 €, hors virement à la section d'investissement.

Les principaux chapitres de dépenses sont les charges à caractère général, qui se stabilisent par rapport à 2015, avec 880 800 €, les charges de personnel et frais rattachés (cotisations URSSAF, retraites, assurance statutaire...) pour 2 057 000 €, les frais financiers à raison de 93 000 €, auxquels s'ajoutent les charges de gestion courante, les charges exceptionnelles et les amortissements pour un total de 457 720 €.

Concernant les recettes, leur montant se rapprochera de 3 577 259 €.

Les bases de la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) devraient procurer une recette estimée à 1 555 000 €, à taux communaux constants et sur la base d'une actualisation des valeurs locatives de 1%.

Le montant des dotations de l'Etat ne progressera pas compte tenu de la baisse de la DGF (- 62 409 €), le montant des autres dotations, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation, n'est pas connu à ce jour. La recette espérée de l'ensemble des dotations est de 1 200 000 €, contre 1 285 000 € en 2015, incluant la participation de l'Etat au coût de la réforme des rythmes scolaires et une attribution valorisée du fonds de concours de la communauté de communes La Domitienne.

Les autres attributions au titre de cette intercommunalité seront de l'ordre de 199 500 €, les autres taxes et redevances représentant 177 200 € (droits de mutation, électricité, pylônes, publicité).

Les produits des services au public (concessions, droits de place, cantine scolaire, crèche...) pourront procurer 220 000 €, complétés par les produits divers pour 218 500 € (remboursements sur rémunérations, opérations d'ordre liés à des travaux en régie, revenus des immeubles, produits exceptionnels).

Ces recettes sont complétées par de l'excédent reporté pour un montant de 7 059 €.

Il ressort de ces projections qu'il est possible de prévoir une somme excédentaire de 88 739 €, différence entre les recettes prévisionnelles (3 577 259 €) et les dépenses (3 488 520 €), qui donne la possibilité de compléter le financement du virement en section d'investissement, après affectation du résultat 2015 de la section de fonctionnement (743 009,95 €).

Cette affectation du résultat pourra être :

- Exécution obligatoire du virement en investissement prévu en 2015	: 95 950 €
- Autofinancement complémentaire en investissement 2016	: 640 000 €
- Excédent reporté en recettes de fonctionnement 2016	: 7 059 €

Au total, la commune sera en mesure d'autofinancer les dépenses d'investissement à concurrence de 824 689 €.

Une grande partie des travaux d'investissement programmés pour 2016 pourront ainsi être financés, tout en assurant la couverture du remboursement annuel de la part en capital des emprunts.

B) Section d'investissement

L'exercice 2015 s'est clôturé sur un excédent de 301 321 €, qui permettra, avec l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (824 689 €), de participer au financement des investissements prévus pour l'année, à concurrence de 1 126 010 €.

Orientations budgétaires

L'exercice 2016 sera marqué par plusieurs mises en chantier d'importance : la construction d'un lotissement communal qui fait l'objet d'un budget annexe, le début des travaux de la salle multiculturelle, la réfection des chaussées de la rue du pin, de la rue des puits et de la rue de la carrierasse, divers travaux d'aménagement urbain (mise en accessibilité d'arrêts de bus, pluvial rue de la carrierasse, borne de recharge de véhicules électriques, abribus et grosses réparations de voirie) et le renouvellement d'une partie du réseau d'éclairage public visant à réduire les consommations d'électricité.

Il est rappelé que la construction de la salle multiculturelle, dont le coût est estimé à près de 2 000 000 € TTC sera réalisée sur deux exercices, avec une inscription de crédits budgétaires de 500 000 € en 2016. Pour ce programme pluriannuel, la Région a déjà notifié l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 000 €. Une réponse du Département sur une demande d'aide est attendue prochainement et la communauté de communes La Domitienne participera également au financement pour un montant de 721 000 €, le solde étant pris en charge par la commune.

Les autres investissements concerneront divers travaux pour rendre accessibles certains bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, le renforcement de l'isolation thermique de la médiathèque et de la salle des associations et l'acquisition d'un minibus affecté au centre de loisirs.

Dans le détail, toujours sous réserve d'ajustements éventuels avant le vote du budget, la répartition des dépenses est la suivante :

Dépenses obligatoires :	
-Remboursement du capital d'emprunt :	185 000
Autres dépenses :	
-Acquisition de véhicules:	23 000
-Acquisition de matériel et mobilier (tables, mobilier divers...):	10 000
-Autre matériel (espace jeux centre de loisirs, grillage):	20 000
-Travaux en régie :	60 000
-Local associatif :	25 000
-Travaux de rénovation groupe scolaire :	50 000
-Vidéo surveillance entrées de ville :	30 000
-Voirie urbaine (grosses réparations) :	277 750
-Chaussées rue du Pin, rue des puits :	260 000
-Chaussée rue de la carrierasse :	120 000
-Travaux exutoire tunnel du Malpas :	50 000
-Aménagement quartier Condamine :	20 000
-Eclairage public :	36 000
-Travaux sur bâtiments (salle associations, accessibilité, isolation thermique) :	90 000
-Construction salle multiculturelle :	500 000

La somme des dépenses d'investissement est ainsi estimée à 1 756 750 €.

En recettes on retrouve l'excédent d'investissement reporté pour compléter les autres ressources :

-Excédent d'investissement reporté :	301 321
-Virement de la section de fonctionnement :	88 739
-Autofinancement complémentaire :	735 950

-Fonds de compensation de la TVA :	57 000
-Taxe d'aménagement :	60 000
-Subventions :	
* Région :	
Salle multiculturelle :	200 000
*Département :	
Hors programme voirie :	17 750
*Hérault Énergies :	
Menuiseries école et salle assoc, éclairage public :	26 500
*Hérault Transports :	
Accessibilité arrêts de bus :	4 738
*Caisse d'allocations familiales :	
Minibus :	14 752
-Fonds de concours La Domitienne salle multiculturelle :	100 000
-Fonds de concours La Domitienne infrastructures Condamine :	100 000
-Amortissement des immobilisations :	50 000

Globalement, le montant des recettes est de 1 756 750 €, en équilibre avec les dépenses.

La capacité d'autofinancement de la commune permet de financer les investissements sans qu'il soit nécessaire de recourir à un emprunt, ce qui contribue depuis plusieurs années au désendettement.

C) La dette

La dette totale de la commune est en diminution de 173 896 € par rapport à l'année 2015.

Au 1^{er} janvier elle est de 2 111 150 €.

La structure de la dette ne comporte aucun emprunt à risque, elle est à 100% classée en catégorie 1A de la typologie de répartition de l'encours (annexe Gissler).

Il s'agit d'emprunts classiques, donc non toxiques, qu'ils soient à taux fixe ou à taux variable.

Sur l'exercice 2016, le montant de l'annuité de remboursement des emprunts est de 268 874 €.

Elle se décompose entre 179 965 € en capital et 88 909 € en intérêts.

Aucun emprunt n'a été contracté en 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Prend acte des orientations générales du projet de budget 2016.

- 10) Budget services eau et assainissement M49 : Débat d'orientations budgétaires 2016.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

MONTADY

Préparation du budget eau et assainissement 2016

RAPPORT POUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'exécution de l'exercice budgétaire 2015 a permis de dégager des excédents qui viendront en recettes au budget 2016.

En résumé, l'année 2015 a été clôturée sur les résultats suivants :

Section d'exploitation

Dépenses

Prévisions au budget 2015 :	256 018,00 €
Réalisations :	162 659,44 €

Recettes

Prévisions au budget 2015 :	256 018,00 €
Réalisations :	187 907,27 €

Résultat

Excédent de clôture :	25 247,83 €
-----------------------	-------------

Section d'investissement

Dépenses

Prévisions au budget 2015 : 740 519,00 €
Réalizations : 58 999,05 €

Recettes

Prévisions au budget 2015 : 740 519,00 €
Réalizations : 484 430,85 €

Résultat

Excédent de clôture : 425 431,80 €

Toutes sections confondues, l'exercice se solde sur un excédent global de 450 679,63 €.

Orientations budgétaires

Au chapitre des prévisions pour 2016, en s'appuyant sur la hiérarchisation des travaux inscrits au schéma directeur d'assainissement des eaux usées, sont programmés les travaux constituant une seconde tranche et portant sur la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue du Pin, de la rue des Puits et de la rue des Peupliers, qui ont démarré en début d'année 2016.

Pour ces travaux, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau ont attribué des subventions d'un montant respectif de 111 456 € et 96 390 € dont un premier acompte a été versé, le reste à percevoir étant de 109 227 € et 94 161 €.

Depuis 2015, une redevance pour servitude annuelle fixée à 14 400 € doit être versée à l'ASA d'Entretien de l'Etang de Montady, et une participation aux travaux à réaliser au tunnel du Malpas avec la remise en état de fossés et ouvrages est programmée dans le respect d'une convention signée en 2007, pour une somme de 49 001 €.

Cette même convention met à la charge de la commune la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pluvial de l'Etang de Montady d'un coût total de 88 000 € HT. Cette prestation est initiée sous maîtrise d'ouvrage de La Domitienne, ce qui a permis d'obtenir une subvention de l'Etat d'un montant de 52 800 € et un cofinancement du solde par les communes de Montady et Colombiers, à raison de 17 600 € chacune.

L'année 2015 a été celle de la renégociation des délégations de services publics pour l'eau et l'assainissement.

A la suite de la procédure règlementaire applicable en la matière, ces services ont été confiés à Lyonnaise des Eaux Dumez pour une durée de 10 ans.

A) Section d'exploitation

Une actualisation du montant des surtaxes eau et assainissement de la commune a été appliquée en 2015, portant à 0,38 € par m³ HT le montant global des surtaxes, qui est maintenu inchangé en 2016.

Sur la base d'un volume annuel estimé à 180 000 m³, la recette attendue des surtaxes doit générer une recette de 68 400 €.

Les autres produits devraient représenter 179 686 € avec :

- les participations pour assainissement collectif (1600 € x 20 logements) : 32 000 €
- la prime épuration versée par l'Agence de l'Eau : 37 000 €
- les amortissements de subventions : 41 639 €
- la récupération de TVA : 60 000 €
- l'excédent reporté : 9 047 €

Au total les recettes prévisionnelles sont égales à 248 086 €.

Concernant les dépenses, elles se composent de :

- Participations au SIVOM d'Ensérune pour la compétence eau potable : 8 000 €
- Servitude ASA Entretien Etang de Montady : 14 400 €
- Entretien et réparations de réseaux : 116 986 €
- Honoraires divers, étude hydraulique Etang de Montady : 25 000 €
- Publications d'annonces légales : 3 000 €
- Titres annulés exercices antérieurs : 3 000 €
- Dotation aux amortissements : 55 400 €
- Intérêts d'emprunt : 8 800 €

Compte tenu des recettes prévues, il est possible d'inscrire en dépense une somme de 13 500 € au titre de virement sur la section d'investissement permettant de financer la part en capital de l'annuité d'emprunt, ce qui porte le montant total des dépenses sur cette section à 248 086 €.

B) Section d'investissement

En investissements, les orientations du budget 2016 porteront essentiellement sur les travaux de la seconde tranche de réhabilitation de réseaux d'eaux usées de la rue du pin, rue des puits et rue des peupliers. La dépense prévisionnelle totale sur l'exercice sera de 713 919 €, comprenant les reprises de subventions amorties, 41 639 €, le remboursement annuel du capital d'emprunt, 13 500 €, la deuxième tranche de réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la rue du pin, rue des puits et rue des peupliers pour 440 000 € et des inscriptions de provisions budgétaires pour des travaux sur le réseau d'eau potable et sur le réseau d'assainissement des eaux usées pour 218 780 €, compte tenu de la vétusté et de la fragilité de certains tronçons qui pourraient nécessiter une intervention d'urgence. Les recettes comprennent l'amortissement des investissements d'un montant de 55 400 €, l'autofinancement complémentaire provenant de l'affectation du résultat positif de l'exercice 2015, 16 200 €, le virement de la section d'exploitation, 13 500 €, l'excédent 2015 reporté, 425 431 € et les subventions accordées par le Département, 109 227 € et par l'Agence de l'Eau, 94 161 € pour les travaux de la seconde tranche de réhabilitation des réseaux. L'ensemble des recettes programmées représente un montant de 713 919 €, égal au montant des dépenses.

C) La dette

Un emprunt de 161 000 € a été contracté en 2011 pour financer les travaux d'extension de la station d'épuration et un autre d'un montant de 150 000 € en 2015 pour permettre la réhabilitation du réseau d'eaux usées des rues du pin, des puits et des peupliers.

Le premier prêt est remboursable trimestriellement en 15 annuités constantes déterminées sur la base d'un taux fixe de 4,46%.

Le second est remboursable trimestriellement en 20 annuités constantes au taux fixe de 2,80%, la première échéance venant au 1^{er} avril 2016.

Au 1^{er} janvier de l'exercice, l'encours de la dette est de 277 929,49 €.

Le montant du remboursement en capital pour l'année 2016 est de 13 470,76 €, la part des intérêts est de 8 719,34 €, soit une annuité totale de 22 190,10 €.

La structure de la dette ne comporte aucun emprunt à risque, elle est à 100% classée en catégorie 1A de la typologie de répartition de l'encours (annexe Gissler).

Il s'agit d'emprunts classiques, donc non toxiques, tous à taux fixe.

La dette en capital à l'origine était de 311 000 €, au 31 décembre 2016 le capital restant dû sera de 264 458,73 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Prend acte des orientations générales du projet de budget 2016.

- 11) Budget annexe lotissement « Les Anciennes Ecoles » : Débat d'orientations budgétaires 2016.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

MONTADY

Préparation du budget annexe lotissement « Les Anciennes Ecoles » 2016

RAPPORT POUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le projet de lotissement communal « Les Anciennes Ecoles » et le budget annexe qui s'y rattache ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2015.

Les orientations de ce budget sont reconduites pour l'exercice 2016 qui voit le début d'exécution des travaux d'aménagement.

Les résultats de la consultation d'entreprises ont permis de constater que le coût des travaux s'inscrit dans les prévisions budgétaires envisagées.

A) Section de fonctionnement

Les dispositions du budget 2016 restent identiques aux prévisions de l'exercice antérieur, au cours duquel aucune dépense n'a été engagée.

On retrouve en 2016 les prévisions suivantes :

Dépenses hors TVA		Recettes hors TVA	
c/6015- Terrains à aménager (11,50 € x 13 725 m ²)	157 838	c/7015- Vente de terrains aménagés (145 € HT x 13 725 m ²)	1 990 125
c/6045- Achats d'études, prestations de services (Loi sur l'eau, maîtrise d'œuvre, géomètre, bureau de contrôle...)	170 000		
c/605- Achats de matériel, équipements et travaux (réseaux humides, réseaux secs, voirie, aléas)	1 550 000		
c/608- Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	52 287		
c/6611- Charges financières (intérêts prêt court terme...)	60 000		
TOTAL	1 990 125	TOTAL	1 990 125

B) Section d'investissement

La section d'investissement reste également inchangée par rapport à 2015 :

Dépenses hors TVA		Recettes hors TVA	
c/3555- Stocks: Terrains aménagés	1 990 125	c/3555- Stocks: Terrains aménagés	1 990 125
TOTAL	1 990 125	TOTAL	1 990 125

C) La dette

Dans l'attente de la commercialisation des lots, la prise en charge financière de l'opération de lotissement est assurée par un emprunt à court terme, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant du prêt : 1 000 000 €

- durée : 24 mois

- taux fixe : 1,03 %

- remboursement du capital à l'échéance finale, paiement des intérêts à terme échu, en périodicité trimestrielle

- nombre d'échéances : 8

- montant des échéances : 7 échéances de 2 575 € (intérêts) et 1 échéance de 1 002 575 € (capital + intérêts)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,
Prend acte des orientations générales du projet de budget 2016.

- 12) Questions Diverses.

- M. Cayla attire l'attention sur la nécessité de faire réparer certaines rues du village.

- M. Belkowski précise qu'il est prévu de profiter des travaux de réfection des enrobés de la rue de pin pour effectuer des réparations ponctuelles de chaussées.

Ainsi délibéré à Montady les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Président de séance,
Alain CASTAN, Maire

La Secrétaire de séance,
Nathalie LAURENT

Les membres du Conseil Municipal